

# NOUVELLES POLITIQUES

## NATIONALES ET ETRANGERES.

TROISIEME ANNEE REPUBLICAINE.

TRIDI 23 Messidor.

( Ere vulgaire )

Samedi 11 Juillet 1795.

*Passage continuuel des troupes françaises à Andernach. — Cherté considérable du prix du bled à Cologne. — Départ du général Bender pour Vienne. — Calme rétabli aux istes de la Grenade et St-Vincent. — Clôture du parlement d'Irlande. — Assassinat commis par un habitant du Palais-Egalité envers sa femme. — Détails sur les mouvemens des troupes anglaises et des émigrés qui ont effectué leur descente sur nos côtes. — Inurrection et assassinats commis à Avignon. — Discussion sur la constitution. — Défense de Lebon. — L'assemblée se déclare permanente jusqu'à ce qu'elle ait prononcé sur ce représentant.*

### A L L E M A G N E.

*De Deutz, le 24 juin.*

Nous continuons de vivre dans une douce sécurité, il ne paroît pas que les Français aient le dessein de passer le Rhin dans nos environs, mais il se pourroit faire qu'ils tentassent quelque chose près d'Urdingen, puisque tous les habitans de cette contrée se sauvent à Dusseldorff.

Les Impériaux de leur côté disposent leurs pontons, & de peur de surprise, les Français commencent à faire des ouvrages vis-à-vis de Stamheim.

Ce n'est pas 15 hommes seulement, comme il avoit été dit, qui ont été tués le jour de la fameuse canonnade près de Hoerhheim & de Niederlahnstein. Il y en a eu 50 tant tués que blessés. Une maison du village de Capelle, a été incendiée par le feu d'un obus.

Le cordon des avant-postes impériaux dans nos environs, sera porté au nombre de 28 mille hommes. En conséquence les régimens d'infanterie de Klebeck, de Caltemberg & les hussards de Blankenstein doivent revenir ici.

On mande de Bruhl, près d'Andernach, que depuis plusieurs jours le passage des troupes dans cet endroit est continuuel & très-nombreux. Tantôt ce sont des régimens qui montent, tantôt ce sont d'autres qui descendent, & toutes ces croisades déconcertent les conjectures. D'après le dire des officiers, les Français sont dans l'intention, si la paix ne se fait pas, de passer le Rhin sur trois points. Au surplus il est très-certain qu'à Cologne ils ont rassemblé un très-grand nombre de pontons.

Le prix du bled est extrêmement monté ici depuis que les Français ont supprimé les réquisitions. Il coûte à présent dix-sept écus d'Empire. Lorsque les réquisitions avoient lieu le marchand étoit fort aise de s'en défaire pour 8 écus.

*De Francfort, le 26 juin.*

Le quartier-général du général Clairfayt va aujourd'hui de Gros-Gerau à Heidelberg.

Les Français continuent avec activité leurs travaux au fort du Rhin, près de Manheim; ils y ont pratiqué une espede de casemates pour se mettre à couvert de la bombe.

Le feld-maréchal Bender est parti le 26 pour Vienne. Il est à présumer que l'empereur le chargera de quelque commandement à la frontière de l'Est, ou à celle du Nord, & que la garnison de Luxembourg, qui le suivra, prendra la place d'autres troupes qui sans doute seront envoyées pour renforcer celles qui font tête aux Français.

Une armée de 60 mille hommes se rassemble vers Frisbourg en Brisgaw. Il paroît qu'il va se former aussi, entre Heilbronn & Lanfen, un camp dont la force n'est pas encore fixée.

Dans les nouvelles que l'on reçoit de Pologne, il regne une contradiction qui prouve combien peu le public a de certitude sur les affaires de ce pays-là. Aujourd'hui, on renouvelle le bruit que la couronne y sera rendue à son indépendance, & mise sur la tête d'un prince de la maison impériale de Russie.

### A N G L E T E R R E.

*De Londres, le 17 juin.*

L'amirauté a eu l'avis certain que les troubles de la Grenade étoient entièrement calmés; mais le pays a été tellement ravagé qu'on ne peut s'attendre à aucun retour de cette isle, non plus que de Saint-Vincent, où les Caraïbes ont dévasté presque toutes les plantations. Les habitans de ces deux colonies se sont adressés au parlement pour demander des indemnités des pertes qu'ils ont faites.

Suivant les dernières lettres de Lisbonne, on a considérablement augmenté le cordon de troupes distribué sur les frontières d'Espagne; & l'on ne laisse entrer personne en Portugal sans des passe-ports en bonne forme, très-sévèrement examinés. On ne permet pas non plus aux étrangers de venir former de nouveaux établissemens dans les domaines portugais.

On a lieu de croire qu'il s'est élevé entre les deux cours

quelques démêlés, dont on n'a pas encore publié la cause; mais elle est aisée à deviner.

On mande en même-tems qu'il y a eu un soulèvement extraordinaire des eaux de la mer, qui a inondé la ville & les environs d'Aveiro, dans la province de Riga. Beaucoup d'habitans ont été noyés; ceux qui ont échappé ont été obligés de se réfugier sous des tentes placées sur les hauteurs voisines des lieux inondés. Lorsque les eaux se sont retirées, un autre fléau s'est répandu sur ce malheureux caston. Il s'est manifesté une fièvre épidémique qui a emporté beaucoup de monde en peu de jours.

*Du quartier-général de l'armée anglaise à Delmenhorst, le 31 mai.*

Les quinze régimens de cavalerie anglaise qui sont arrivés ici, en passant par le duché d'Oldenbourg, ont eu ordre de se tenir prêts à entrer en campagne. Ils sont en bon état & bien équipés. Les corps de cavalerie française qui sont à notre solde, & qui forment environ 3 mille hommes, camperont près de Nieubourg, sous le commandement du lord Cathcart. Ils sont bien disciplinés, & jusqu'ici on a été content de leur conduite. Le général Dundas, qui commande en chef l'armée anglaise sur le continent, est, dit-on, appelé à Londres par le ministère. Le commandement passeroit, en ce cas, à Ralph-Dundas, le plus ancien des officiers généraux.

#### I R L A N D E.

*De Dublin, le 6 juin.*

La clôture du parlement s'est faite hier. Le lord Camden, dans sa qualité de lord lieutenant, a terminé la session par un discours aux deux chambres, où il les félicite du calme & du bon ordre qui a régné dans leurs délibérations depuis son arrivée en Irlande; il les remercie, au nom du roi, des subsides qu'ils ont accordés, & du zèle qu'ils ont témoigné pour la poursuite d'une guerre, entreprise pour la cause générale de la morale, de la religion & de l'ordre social, menacés dans tous les pays civilisés par les principes de la révolution française; il leur assure que S. M. n'a d'autre vue dans toutes ses démarches, que le maintien d'une constitution, à laquelle sont attachés la gloire, le bonheur, le prospérité de la Grande-Bretagne & de l'Irlande, &c.

Le parlement est prorogé au 11 août prochain; mais c'est une affaire de forme, il ne rentrera en activité que vers le commencement de 1796.

Au reste, tout paroît calme dans cette ville; mais les bandes de *défendeurs*, qui troublent quelques comtés éloignés, continuent leurs violences, malgré les forces qu'on a envoyées pour les contenir.

#### F R A N C E

*De Paris, le 22 messidor.*

Hier, sur les trois heures, un habitant du ci-devant palais-royal, a assassiné sa femme; après l'avoir tuée, il lui a coupé les poignets, les manchettes, & le monstre a promené le poignard dans ses entrailles. L'assassin s'est ensuite coupé les quatre veines dans un bain.

Les courriers arriérés depuis onze jours, de Brest, de Rennes & de Vannes, sont arrivés avant-hier; mais comme

les dépêches ne vont que jusqu'au 9 de ce mois, elles n'ont donné aucun détail officiel sur la fameuse descente des émigrés, joints à quelques régimens hessois. Nous allons donc prendre dans quelques lettres particulières des détails sur lesquels nos lecteurs doivent s'arrêter avec précaution.

Il paroît que le combat naval eut lieu le 5, & que plusieurs de nos bâtimens furent jettés à la côte, soit par le gros tems, soit par le feu ennemi, & que l'escadre se replia sous le canon de l'Orient, après avoir perdu trois vaisseaux.

Le 7, le débarquement commença à la pointe de Quiberon & continua jusqu'au 11. On croit que le nombre d'hommes débarqués ne s'élève pas à vingt mille, comme on l'avoit d'abord cru, & qu'il consiste seulement en huit ou dix mille hommes, rassemblés depuis deux mois à Guernesey.

Ces troupes se sont emparées de la commune de Crach à une lieue d'Auray, & s'y sont établies sous le commandement de Mrs. d'Antichamps & d'Hector; ce dernier qui a commandé long-tems à Brest, a, dit-on, accueilli & incorporé aux émigrés & aux hessois plusieurs matelots des bâtimens jettés à la côte lors du combat du 5. On ajoute que l'escadre anglaise qui avoit relâché dans la baie de Quiberon avec plusieurs bâtimens de transport a regagné le large, & n'a laissé que cinq vaisseaux dans cette baie.

Au premier bruit de cet événement, toutes les routes du Morbihan se sont couvertes de républicains qui se rendent à Vannes pour couvrir ce chef-lieu du département. Le général Hoche, à la tête d'un corps de 1600 hommes, étoit parti de Vannes pour se rendre à Auray; mais on croit qu'à peu de distance ce corps a été fusillé par un parti de chouans qui s'étoit mis en embuscade; qu'il ne s'est pas avancé davantage, avant de mieux connaître les forces de l'ennemi. Le général Hoche a fait retirer de Vannes le département & les autorités constituées. Cet événement donne lieu de croire que la pacification perfide des chouans couvroit une intelligence secrète entre eux & les émigrés qui ont débarqué.

Le commandant de l'escadre anglaise, après le combat du 5, a fait sommer le 8 le commandant du fort de Belle-Isle, comme on le lit dans la lettre suivante, datée de ce fort, le 9.

L'escadre anglaise est mouillée à deux lieues de Belle-Isle. Hier 8, le général qui commande cette escadre envoya ici un parlementaire, pour nous sommer de nous rendre & de reconnoître Louis XVII pour notre roi. L'officier anglais chargé de cette mission, descendit à terre & fut conduit chez le général Boucret qui commande cette isle, & nous dit qu'on leur avoit rapporté que nous n'avions que pour deux jours de vivres, & qu'il étoit chargé de la part du roi son maître, d'engager notre général de rendre l'isle, qu'il seroit bien récompensé, & que le roi lui donneroit une place honorable. Le général Boucret répondit par écrit à cet officier, qu'il avoit juré de mourir républicain, qu'il commandoit des hommes qui, comme lui, avoient fait ce serment, & que tous mourroient à leur poste avant que les esclaves anglais eussent Belle-Isle à leur possession, & qu'il eût de suite à porter sa réponse au roi son maître. Nous attendons actuellement la suite de cette réponse; nous sommes tous disposés à nous défendre jusqu'à la dernière extrémité.

Une autre lettre du 16, écrite par le commandant des

armées dans les ports de Nantes & de Paimbœuf, annonce qu'un bâtiment américain chargé de farine & de riz est entré à Belle-Isle, ainsi que quelques navires chargés de vivres qu'on y a fait passer, ce qui rassure sur le sort de cette place confiée à de braves gens, & où tous les habitans, les femmes mêmes, ont pris les armes pour sa défense.

Les Anglais, en tentant cette incursion sur le territoire de la république, ont été certainement abusés sur les chouans, qu'ils comptoient être en mesure de se joindre à eux; mais une lettre du général Aubert du Bayet, qui commande en chef l'armée des côtes de Cherbourg, porte que dans son arondissement les rebelles de l'Ouest sont constamment battus; & d'autres lettres ajoutent que les mêmes succès ont lieu dans différentes parties des départemens livrés à la fureur de ces brigands; de sorte qu'incessamment ils vont se trouver assaillis de toutes parts, ainsi que les émigrés débarqués, & par la partie de l'armée du Nord qui arrive dans ces départemens, & par les détachemens qu'on y a envoyés du corps de réserve, campé au Trou-d'Enfer, auprès de Marly, & par les gardes nationales des départemens voisins qui volent à la défense de leurs foyers.

Un trait qu'il convient de conserver, c'est celui du général Lebley, qui, après avoir vaincu une horde de chouans, a fait prendre les chevaux qu'ils avoient enlevés aux malheureux habitans du canton de Soulaire, & les a fait rendre aux propriétaires. A Laval, à Crâteau-Gontier, au château de Serchet, divers avantages ont été remportés sur les rebelles, qui demandent à rentrer sous les loix de la république; de sorte que la coalition de leurs chefs avec les Anglais & les émigrés est déjà désuète en partie.

Quelques frégates anglaises se sont présentées à l'entrée de la rivière de Paimbœuf, & un convoi de bâtimens qui alloit en sortir est remonté de manière à se mettre à l'abri de toute attaque.

Toutes les dispositions faites pour repousser l'ennemi, semblent indiquer que cette entreprise n'aura pas plus de succès que celle qu'il fit dans la guerre de 1756 sur Saint-Cast, où il perdit beaucoup de monde. Il reste à désirer que le fort de Belle-Isle tienne jusqu'à ce qu'il puisse être secouru; ce poste est important pour faciliter les communications entre Brest & Rochefort, & on ne doute pas que les troupes républicaines ne mettent tout en usage pour le conserver.

Tandis que nos ennemis sont réduits à de vaines tentatives du côté de l'Ouest, où ils n'ont jamais pu espérer raisonnablement de former un établissement solide, on manie qu'à l'Est, le corps de Condé se trouve actuellement aux environs de Basle. Le magistrat de cette ville, à la sollicitation de cette ville, à la sollicitation de celui de Zurich, vient de rendre une ordonnance, pour défendre aux officiers & soldats de cette armée d'entrer à Basle, sans un passe-port du général autrichien, & surtout qu'ils n'y paraissent pas avec la suédoise ornée de trois fleurs-de-ys noires qu'ils portent à un bras.

Les ennemis de la république qui se sont bercés jusqu'ici de l'espérance perfide qu'ils pourrout l'enlamer & qui ont été constamment déçus, ne sont pas encore désabusés; les sentimens de haine & de malveillance qui ne sont pas encore éteints dans leur ame, leur font saisir avec avidité tous les événemens qu'ils espèrent pouvoir tourner au profit de leur cause désespérée. Selon eux, nos divisions intérieures, dont ils chargent le tableau, ont

rendu, à quelques puissances étrangères, l'espérance de reconquérir l'alliance des nations neutres qui ont reconnu la république française. S'il faut les en croire, un des articles principaux de la triple alliance qui vient de se former entre l'Autriche, l'Angleterre & la Russie, porte que ces puissances traiteront en ennemis tous les états qui n'abandonneront pas la juste neutralité qu'ils ont adoptée; & ces ennemis de la paix publique répandent que cet article va déterminer quelques états de se prononcer différemment qu'ils n'ont fait jusqu'ici.

On sent combien ces sinistres augures sont destituées de raison & de vraisemblance. Eh quoi! tandis que toute l'Europe, à-peu-près, s'est ligée contre le droit qu'a le peuple français de se donner la constitution qu'il veut, on a vu la république seule résister, non-seulement à cet esprit général & simultané, mais encore porter ses armes victorieuses sur le territoire de tous ses ennemis, & aujourd'hui que les événemens de la guerre ont détaché d'une coalition injuste tant de peuple différens, trois états qui n'ont pu ni agir de concert ni de bonne foi pour ce qu'ils appellent cause commune des rois, tenteroient une entreprise dans laquelle tous ensemble ils ont échoué! Ont-ils donc quelque raison de croire que l'énergie républicaine soit usée? Il n'y a que cette erreur engendrée par les manœuvres de nos ennemis intérieurs, qui puisse servir de prétexte à une coalition aussi étrange que celle dont on nous parle aujourd'hui entre les trois cours qui viennent de s'allier de nouveau pour nous combattre & pour nous attaquer. Au reste, quelque chimérique que puisse être leur espoir, il doit nous servir aussi de motif de ralliement à un gouvernement stable & à une constitution qui ne forme pas un épouvantail pour l'indépendance des états étrangers.

Tels sont les vœux des vrais amis de l'humanité, qui soupirent après une pacification générale. Il est temps, pour toute l'Europe sans exception, de mettre enfin un terme aux calamités qui la désolent depuis plus de cinq ans.

Évitons sur-tout & prévenons ces scènes d'horreurs dont la république a été le théâtre pendant les tyrannies qui ont remplacé celle que nous avons détruite. On apprend qu'une de ces scènes horribles vient de se renouveler dans le Midi, dans le même lieu qui en donna le premier le fatal exemple. Voici ce qu'on écrit du département de Vaucluse.

« Le sang vient encore de couler à Avignon. Ce n'est plus au fond de la Glacière qu'on y égorge les citoyens, c'est dans leurs propres maisons. Trois cents Avignonnais viennent de périr de cette manière; quelques jours avant ces actes barbares, un huissier de la commission d'Orange, qui avoit condamné été aux fers, & qui étoit exposé sur la place publique, a été enlevé du haut de l'échafaud & mis en pièces. Si les forfaits de la Glacière eussent été punis, si l'exécrable journée du 2 septembre eût été flétrie par le corps législatif, si, au lieu de poursuivre des vengeances particulières, on se fût attaché à faire supplicier les grands coupables, de tels attentats ne déshonoroient plus une nation qui fut jadis si douce, si franche, si loyale, si humaine & si compatissante.

On apprend, par des lettres particulières d'Angleterre, que le 27 juin le parlement a été prorogé. (A demain les détails).

## CONVENTION NATIONALE.

Présidence du citoyen DOULBERT.

Séance du 22 messidor.

Voici la substance d'un décret rendu sur le rapport de Thibaut.

« Les comités de salut public & des finances réunis, sont autorisés à traiter de gré à gré avec les fournisseurs de la république auxquels il pourroit être dû, & à leur donner des inscriptions au grand livre, ou des reconnaissances admissibles en paiement de domaines nationaux; ils tiendront un registre particulier de leurs délibérations, dont l'expédition sera envoyée à la trésorerie nationale, qui les inscrira aussi sur un registre particulier ».

C'est par erreur que nous avons dit hier que la proposition de Merlin, appuyée par Lanjuinais, n'avoit pas été adoptée; les quatre premiers articles du titre X relatifs aux contributions, ont été discutés avant le titre II.

Merlin a motivé sa demande sur ce que ce mode de discussion étoit la meilleure manière de répondre au discours lu à la tribune au nom de Thomas Payne: opinion fondée sur une erreur de fait, puisque Thomas Payne suppose qu'on ne peut exercer le droit de citoyen aux termes de la constitution, qu'autant qu'on paye une contribution foncière; ce qui n'est pas vrai.

Les deux premiers articles du titre X sont décrétés.

Le troisième article est décrété en principe, mais renvoyé à la commission pour en présenter une nouvelle rédaction.

L'article IV, après de grandes difficultés, a été renvoyé à un nouvel examen de cette même commission.

Voici le titre premier de la constitution, tel qu'il est définitivement décrété.

## TITRE PREMIER.

## Division du territoire.

Art. III. La France est distribuée en . . . . . départemens.

Ces départemens sont: l'Ain, l'Aisne, l'Allier, les Basses-Alpes, les Hautes-Alpes, les Alpes-Maritimes, l'Ardèche, les Ardennes, l'Arriège, l'Aube, l'Aude, l'Aveyron, les Bouches-du-Rhône, le Calvados, le Cantal, la Charente, la Charente-Inférieure, le Cher, la Corrèze, la Corse, la Côte-d'Or, les Côtes-du-Nord, la Creuse, la Dordogne, le Doubs, le Drome, l'Eure, Eure & Loir, le Finistère, le Gard, la Haute-Garonne, le Gers, la Gironde, l'Hérault, Ille & Vilaine, l'Indre, l'Indre & Loire, l'Isère, le Jura, les Landes, Loir & Cher, la Loire, la Haute-Loire, la Loire-Inférieure, le Loiret, le Lot, Lot & Garonne, la Losère, Maine & Loire, la Manche, la Marne, la Haute-Marne, la Mayenne, la Meurthe, la Meuse, le Mont-Blanc, le Mont-Terrible, le Morbihan,

la Moselle, la Nièvre, le Nord, l'Oise, l'Orne, le Pas-de-Calais, le Pay-de-Dôme, les Basses-Pyrénées, les Hautes-Pyrénées, les Pyrénées-Orientales, le Bas-Rhin, le Haut-Rhin, le Rhône, la Haute-Saône, Saône & Loire, la Sarthe, la Seine, la Seine-Inférieure, Seine & Marne, Seine & Oise, les Deux-Sevres, la Somme, le Tarn, le Var, Vaucluse, la Vendée, la Vienne, la Haute-Vienne, les Vosges, l'Yonne.

IV. Les limites des départemens peuvent être changées ou rectifiées par les corps législatifs; mais en ce cas, la surface d'un département ne peut excéder cent myriamètres carrés.

V. Chaque département est distribué en cantons, chaque canton en communes.

VI. Les cantons conserveront leurs circonscriptions actuelles.

Leurs limites pourront néanmoins être changées ou rectifiées par le corps législatif; mais, en ce cas, il ne pourra y avoir plus d'un myriamètre (ou deux lieues moyennes) de la commune la plus éloignée au chef-lieu de canton.

La séance d'aujourd'hui étoit consacrée à la défense de Joseph Lebon: le rapporteur de la commission a lu en entier le chef d'accusation, relatif à l'influence que Lebon exerçoit sur les jurés du tribunal d'Arras.

Lebon a déjà répondu en partie à cette accusation; il est entré dans de longs détails sur le procès de la veuve Bataille, cité en preuve de cette accusation; il a cherché à démontrer qu'il n'influençoit pas les jurés, & que la veuve Bataille & ses co-accusés étoient coupables de crimes contre-révolutionnaires.

Leroux a demandé la parole pour une motion d'ordre: il a dit que déjà quatre séances & un tems que réclament les affaires publiques étoient consommés par Joseph Lebon. Il a exposé qu'il ne s'agit ni de plaider, ni de juger l'affaire au fond, mais seulement de savoir s'il y a quelque fait assez grave pour motiver le renvoi devant un tribunal qui condamnera ou acquittera définitivement.

Leroux demande que la séance soit suspendue pendant trois heures; qu'elle soit reprise ensuite, & que l'assemblée décide l'affaire de Lebon, sans désespérer.

Cette proposition est décrétée.

Le président annonce que la séance est suspendue, & qu'elle reprendra ce soir à sept heures précises.

## ERRATA.

Dans la 4<sup>e</sup>. lettre sur l'art de la législation, journal du 21, il y a trois fautes d'impression essentielles à corriger. Ligne 2, *le tems manque aux philosophes*, lisez, *manque aux méditations du philosophe*. Ligne 6, *le premier mesure tout ce qui se fait*, lisez, *censure*. A la fin du 2<sup>e</sup>. paragraphe, *est tourmenté de la crainte*, lisez, *de la crainte contraire*.

Le Bureau des NOUVELLES POLITIQUES est établi à Paris, rue des MOULINS, n<sup>o</sup>. 500. Le prix de la Souscription est actuellement de 55 livres pour six mois, et de 30 livres pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être chargées et adressées franches au citoyen CHAS-FONTANILLE. L'abonnement doit toujours commencer le premier de chaque mois (nouveau style).